



# INFORMATION

Le public est informé qu'en application des articles R5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations n°1 à 8 et de leurs annexes du conseil communautaire du 01 avril 2025 relatives au budget primitif 2025 de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise

Peuvent être consultés à la :

- Maire de Puiseux-Pontoise  
12 Grande Rue – 95650 PUISEUX-PONTOISE
- Communauté d'agglomération  
Parvis de la Préfecture – CS 80309 – 95027 CERGY CEDEX

Cette information est protégée à la connaissance du public pendant un mois à compter de ce jour.

Le 13 mai 2025